

Créteil, le 16 novembre 2009

A partir du 16 novembre, Déplacement du quai de la station Tvm Rouget de Lisle en direction de Créteil, à Choisy-le-Roi

Dans le cadre des travaux du pôle intermodal de Choisy, le quai de la station Tvm Rouget de Lisle en direction de Créteil, initialement installé avenue Jean Jaurès, a été déplacé le lundi 16 novembre. Le nouveau quai est désormais installé de l'autre côté du carrefour, avenue Gambetta.

Une signalétique ainsi qu'un jalonnement piéton pour les usagers du Tvm ont été mis en place.

Cette nouvelle configuration des quais face à face, avenue Gambetta, permettra de sécuriser et d'améliorer les circulations piétonnes au niveau du carrefour Rouget de Lisle.

L'avenue Jean Jaurès sera quant à elle réaménagée, avec un élargissement des trottoirs, l'aménagement du parvis de la cathédrale Saint Louis, la création de pistes cyclables, la réalisation de nouvelles places de stationnement ou encore la plantation de nombreux arbres et arbustes.

Toutes les informations sur le projet : www.poleintermodal-choisyleroi.fr

L'aménagement du pôle intermodal de Choisy-le-Roi

Cette opération, pilotée par le STIF, est inscrite au contrat de plan État - Région 2000-2006 et reconduite au Contrat de Projet 2007-2013. Elle a pour principaux objectifs d'améliorer les déplacements, de renforcer l'intermodalité entre les différents modes de transports, de renouveler l'espace urbain et d'améliorer la sécurité routière, en particulier pour les piétons.

Cette opération va permettre le réaménagement total de l'un des pôles majeurs du Val-de-Marne où chaque jour, 28400 voyageurs empruntent les différents modes de transports (RER, Tvm, bus...).

COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION POUR LES DEUX TRANCHES: 14,5 M d'euros HT

FINANCEMENT : Région Ile-de-France : 58% - État : 23% - Conseil général du Val-de-Marne : 19%

MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil général du Val-de-Marne, maître d'ouvrage coordonnateur - RATP - Ville de Choisy-le Roi - Réseau ferré de France (RFF) - SNCF

Contact : Juliette Pernel, Responsable de la communication - Conseil général du Val-de-Marne

01 49 56 53 06 / 06 07 15 95 08

ICI, NOUS TRAVAILLONS POUR FACILITER VOTRE MOBILITÉ EN RÉGION

